



ESJ Humanities

## **Autonomisation Socioéconomique des Femmes dans la Sous-Préfecture de Bouaflé : La Commercialisation du Vivrier Comme Alternative**

*Soumahoro Manlé, Maitre-Assistante*

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

[Doi:10.19044/esj.2023.v19n23p129](https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n23p129)

Submitted: 06 June 2023

Accepted: 26 August 2023

Published: 31 August 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

*Cite As:*

Soumahoro M. (2023). *Autonomisation Socioéconomique des Femmes dans la Sous-Préfecture de Bouaflé : La Commercialisation du Vivrier Comme Alternative*. European Scientific Journal, ESJ, 19 (23), 129. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n23p129>

### **Résumé**

Les femmes demeurent dans des conditions sociales et économiques précaires malgré leur forte implication dans le secteur agricole notamment dans la production du vivrier comme cela s'observe dans la sous-préfecture de Bouaflé. Fort de ce constat et pour s'affranchir de leurs conditions sociales et économiques précaires, certaines parmi elles se sont investies dans d'autres secteurs d'activités. Par contre, d'autres se sont ruées vers la collecte et la commercialisation du vivrier. Cette implication dans ce segment de la chaîne de valeur du vivrier est un moyen pour ces femmes d'améliorer leurs conditions financière et sociale. Cette étude ambitionne mettre en évidence la contribution de la commercialisation du vivrier à l'autonomisation socioéconomique des femmes des milieux ruraux de la sous-préfecture de Bouaflé. Ainsi, à partir d'une fouille documentaire et une enquête de terrain appuyée par des entretiens, l'étude a révélé que la commercialisation des produits vivriers à Bouaflé est dominée par des femmes d'expérience à 96,34% ivoiriennes. Celles-ci sillonnent les contrées de la sous-préfecture de Bouaflé pour collecter puis vendre par la suite les produits collectés à travers une diversité de circuits. Cette activité confère aux femmes des revenus substantiels et contribue à améliorer leur pouvoir économique. Elle leur permet également de réaliser des projets personnels et surtout de s'inscrire dans des programmes d'alphabétisation pour savoir lire, écrire et surtout pour

acquérir des rudiments leur permettant de développer le commerce du vivrier.

---

**Mot-cles:** Autonomisation, femmes, commercialisation, vivrier, Bouaflé

---

## **Socioeconomic Empowerment of Women in the Sub-Prefecture of Bouaflé: Livelihood Commercialization as an Alternative**

*Soumahoro Manlé, Maitre-Assistante*

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

---

### **Abstract**

The social and economic situation of women remains precarious, despite their strong involvement in the agricultural sector, particularly in food production, as can be seen in the Bouaflé sub-prefecture. With this in mind, and in order to break free from their precarious social and economic conditions, some of them have invested in other sectors of activity. Others, on the other hand, have rushed into the collection and marketing of food crops. Involvement in this segment of the food crop value chain is a way for these women to improve their financial and social conditions. This study aims to highlight the contribution of food crop marketing to the socio-economic empowerment of rural women in the Bouaflé sub-prefecture. On the basis of documentary research and a field survey supported by interviews, the study revealed that the marketing of food products in Bouaflé is dominated by experienced women, 96.34% of whom are Ivorian. They crisscross the regions of the Bouaflé sub-prefecture to collect and then sell the products collected through a variety of channels. This activity provides the women with substantial income and helps to improve their economic power. It also enables them to carry out personal projects and, above all, to enroll in literacy programs so that they can read, write and, above all, acquire the rudiments they need to develop the food trade.

---

**Keywords:** Empowerment, women, marketing, food crops, Bouaflé

---

### **1. Introduction**

En Afrique, les femmes représentent 52% de la population totale dans le secteur agricole et elles sont responsables d'environ 50 % du travail dans ce secteur (Bureau international du travail, 2019, p.3). Elles produisent 60 à 80 % de l'alimentation du continent africain et représentent pour ce faire l'épine dorsale de ce secteur à travers leur niveau et qualité de participation (Bongiwe

et Susan, 2015, p.4). Ainsi, l'agriculture demeure le premier secteur d'emploi des femmes rurales et contribue à l'amélioration de leurs moyens d'existences (Bureau international du travail, *op.cit.*, p.3).

En Côte d'Ivoire, la production vivrière représente environ 70% de la valeur ajoutée agricole et est essentiellement assurée par les femmes (Anader, 2018, p.17). Par ailleurs, selon une étude du Bureau National de la Population, les femmes ivoiriennes sont majoritairement représentées dans le milieu rural en tant qu'agricultrices et productrices de vivriers et elles occupent 55% des activités agricoles, de pêche, d'élevage (Bunap, 2017). Celles-ci s'investissent dans la production du vivrier en vue d'améliorer leurs conditions sociales et économiques.

Cependant, ces femmes demeurent dans des conditions sociales et économiques précaires malgré leur forte implication dans le secteur agricole notamment dans la production du vivrier comme cela s'observe dans la sous-préfecture de Bouaflé. Dans cette localité, les femmes rurales sont très souvent assujetties aux tâches ménagères et sont dépendantes de leurs conjoints.

Fort de ce constat et pour s'affranchir de leurs conditions sociales et économiques précaires, certaines femmes notamment celles dans la sous-préfecture de Bouaflé se sont investies dans d'autres secteurs d'activités par contre d'autres se sont investies uniquement dans la collecte et la commercialisation du vivrier. Cette implication dans ce segment de la chaîne de valeur du vivrier est un moyen pour ces femmes de maximiser leurs gains économiques, condition de leur autonomisation financière et de valorisation de leur statut social (Youl et *al.*, 2017, p.304).

Cette étude permet d'aborder l'épineux problème de la faible autonomisation socioéconomique des femmes en milieu rural dans la sous-préfecture de Bouaflé en dépit de leur forte implication dans le secteur de la production agricole. La question principale qui en résulte est : comment la commercialisation du vivrier contribue-t-elle à l'autonomisation socioéconomique des femmes des milieux ruraux de la sous-préfecture de Bouaflé ?

L'objectif de cette étude est d'analyser la contribution de la commercialisation du vivrier à l'autonomisation socioéconomique des femmes des milieux ruraux de la sous-préfecture de Bouaflé.

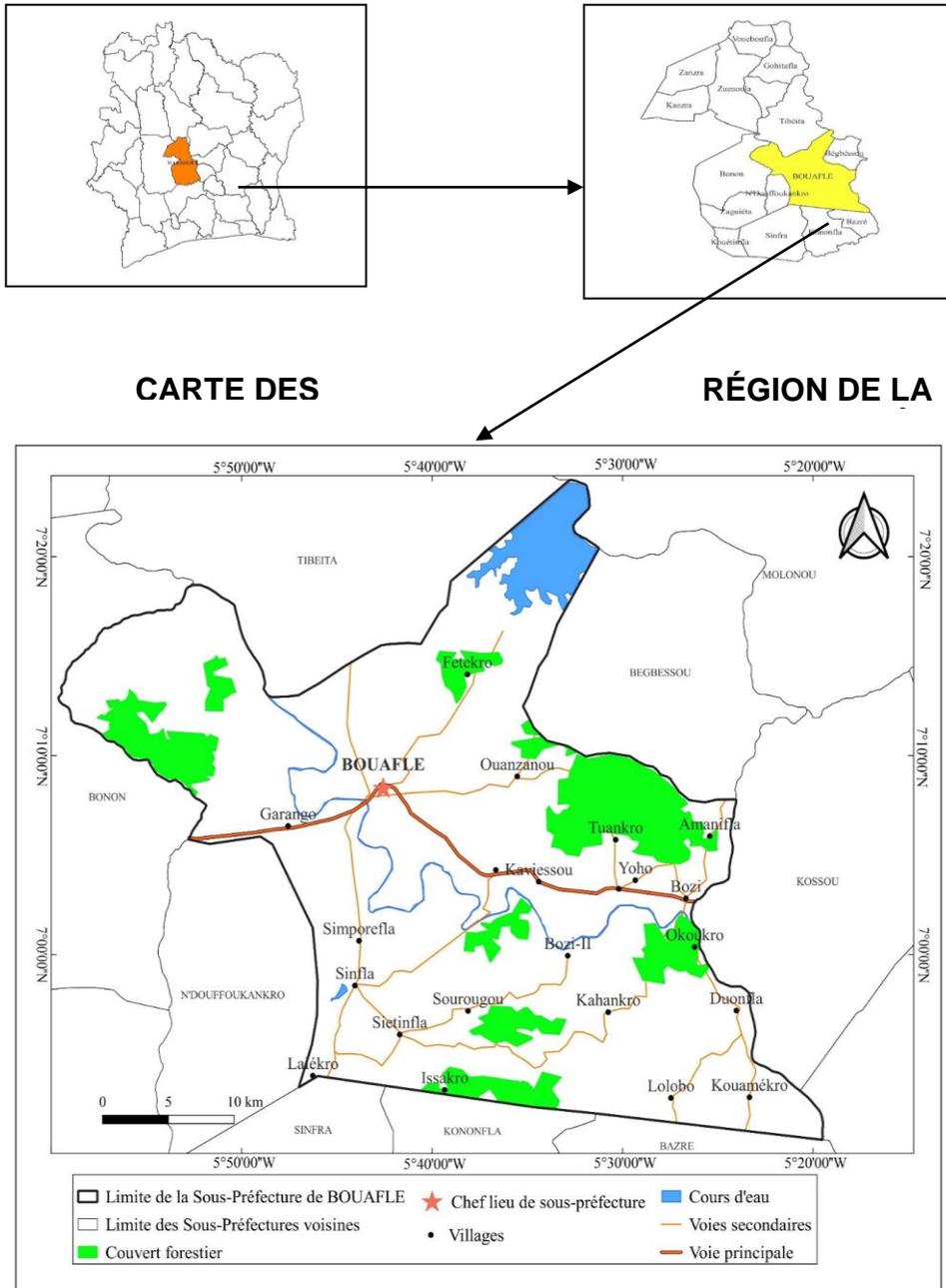
## **2. Méthodologie**

### **2.1. Le cadre d'étude**

Situé au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, la Marahoué est une région composée de trois (3) départements et de sept (7) sous-préfectures parmi lesquelles se retrouve celle de Bouaflé qui couvre 47 villages (RGPH, 2014). La population de Bouaflé est à majorité agricole. Ce qui favorise une véritable disponibilité vivrière. Cette disponibilité est caractérisée par une grande

mobilité des femmes qui jouent un rôle très important au niveau des activités agricoles. La figure 1 présente la localité d'étude.

**Figure 1.** Présentation de la localité d'étude



## **2.1. La recension des informations**

### **2.1.1. La recherche documentaire**

Cette étape de la recension des informations a permis de recueillir des données livresques en vue de cerner au mieux les contours du sujet traité. Toutefois, il convient de rappeler qu'elle s'est faite en deux phases. La première phase a consisté à la recherche dans les bibliothèques physiques. Cette étape s'est réalisée dans diverses structures de documentation. Ce sont les bibliothèques et les centres de documentations de l'UAO, de l'ANADER, du CNRA et de l'INS. Ainsi, dans ces centres et bibliothèques, ce sont des ouvrages généraux et spécifiques, des mémoires, des annuaires statistiques et des documents cartographiques en relation avec le sujet traité qui ont été consultés. La deuxième phase a consisté à explorer les bibliothèques virtuelles et certains sites internet. Ainsi, nous avons visité les bases de données en ligne de l'ANADER, du CIRAD et du CNRA. La valeur de ces sites réside dans le fait qu'ils offrent une diversité de documents d'ordre général et spécifique dont les idées développées étalent des aspects de la présente étude tant à l'échelle nationale qu'internationale.

### **2.1.2. L'enquête de terrain**

#### **2.1.2.1. Le choix des villages de l'enquête**

Le choix des villages de l'enquête a obéi à un critère essentiel à savoir l'importance de la commercialisation du vivrier. Ainsi, les huit (8) villages de la sous-préfecture de Bouaflé où la commercialisation est relativement importante ont été choisis pour abriter l'enquête (tableau 1).

**Tableau 1.** Répartition des villages de l'enquête dans la sous-préfecture de Bouaflé

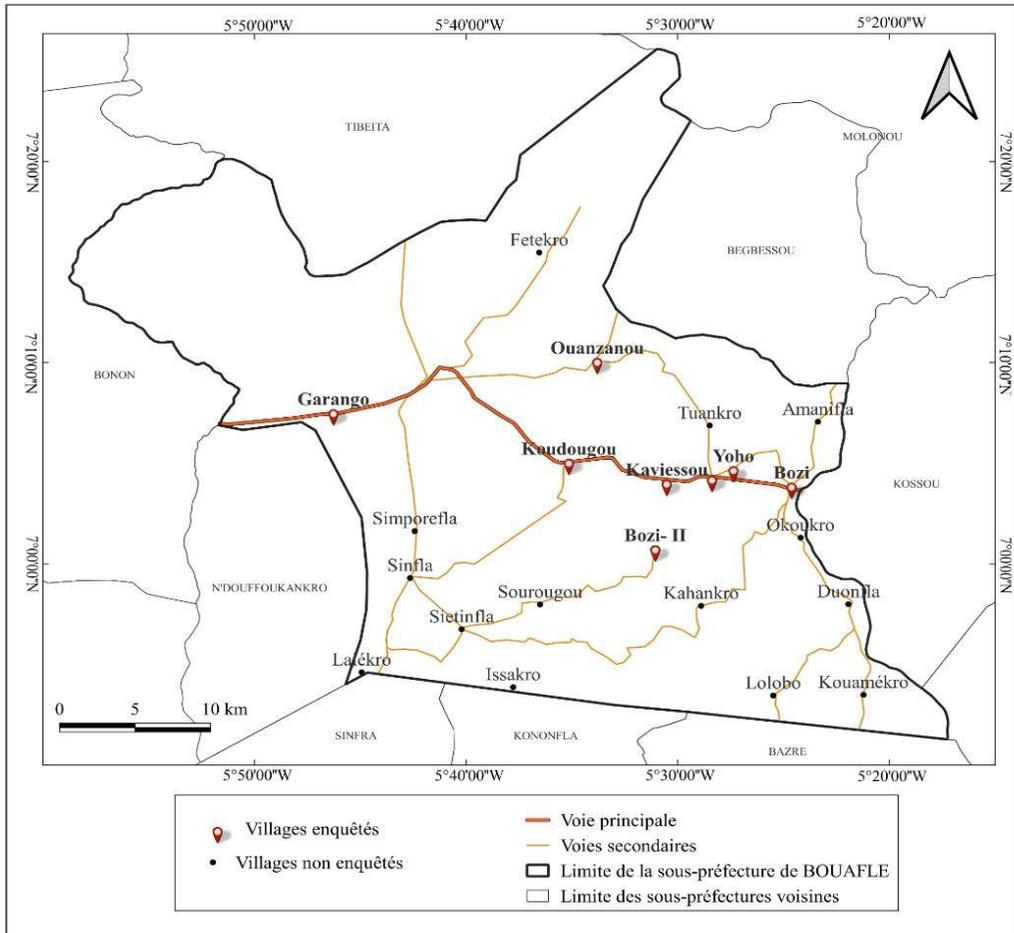
<b>Localités</b>	<b>Population résidente</b>
Bozi	3982
Bozi 2	1043
Garango	6870
Kaviessou	1640
Koudougou	5342
Ouanzanou	698
Yoho	1753
Zougoussou	1846
<b>Total</b>	<b>23174</b>

Source : INS, 2014

Comme le présente le tableau 1, la population totale des villages enquêtés est de 23 174 habitants et répartie selon trois niveaux dans les villages. Ainsi, les villages de Bozi 2 (1043 habitants) et de Ouanzanou (698 habitants) sont les villages à faible proportion de population. Les villages de Kaviessou (1640 habitants), Yoho (1753 habitants) et Zougoussou (1846

habitants) enregistrent les populations aux proportions moyennes. Seulement les villages de Bozi (3982 habitants), Garango (6870 habitants) et de Koudougou (5342 habitants) enregistrent les proportions de population les plus importantes. La figure 2 présente la répartition spatiale des villages enquêtés dans la sous-préfecture de Bouaflé.

**Figure 2.** Localisation des villages enquêtés dans la sous-préfecture de Bouaflé



Source : BNETD/CCT, 2011

Réalisation : Soumahoro Manlé, Septembre 2022

### 2.1.2.2. Le choix des actrices enquêtées

Au regard de l'absence d'une base de données statistique relative aux femmes impliquées dans la collecte et la commercialisation des produits vivriers dans la sous-préfecture de Bouaflé, la méthode de boule de neige a été adoptée afin de générer notre propre base de données. Ainsi, cette méthode, qui a consisté à exploiter les réseaux des commerçantes du vivrier, a permis de dénombrier un effectif total de 250 femmes impliquées dans la

commercialisation du vivrier. Celles-ci ont été interrogées dans les huit (08) villages retenus pour l'enquête. La collecte et la commercialisation des produits vivriers est significative dans ces villages. Le tableau 2 montre la répartition des femmes enquêtées selon les différents villages investigués.

**Tableau 2.** Répartition des femmes enquêtées par village

Localités	Enquêtées	Taux en (%)
Bozi	55	22
Bozi 2	27	11
Garango	65	26
Kaviessou	15	6
Koudougou	35	14
Ouanzanou	25	10
Yoho	15	6
Zougoussou	13	5
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>100</b>

Source : Soumahoro Manlé, juin 2022

L'observation du tableau 2, montre qu'au total 250 femmes (effectivement recensées) ont été enquêtées dans l'ensemble des huit (8) villages concernés par l'enquête. Les villages enregistrent des proportions différentes, ainsi, les villages de Zougoussou, Yoho et Kaviessou enregistrent des proportions comprises entre 5 et 6%. Quant aux villages de Ouanzanou, Bozi 2 et de Koudougou, ils enregistrent des proportions comprises entre 11 et 14%. Les villages de Bozi et Garango enregistrent les fortes proportions soit un taux respectif de 22% soit 55 femmes enquêtées et un taux de 26% soit 65 femmes enquêtées. Ces fortes proportions sont dues au fait que ces localités concentrent de fortes populations féminines impliquées dans la collecte et le commerce du vivrier.

## 2.2. *Le traitement des données*

Pour l'analyse des données, le recours à deux types de traitement a été nécessaire. Il s'agit des traitements statistique et cartographique.

Le traitement statistique des données a consisté à faire un dépouillement puis une classification des données sur les caractéristiques de la commercialisation et sur les rapports entre cette dernière et l'autonomisation socioéconomique des femmes. Il a consisté également en l'utilisation du logiciel Kobocollecte pour l'enregistrement du questionnaire, la réalisation des figures et tableaux statistiques. Le logiciel Excel 2013 a été aussi utile parce qu'il a servi pour l'analyse statistique, les calculs et la réalisation des graphiques ainsi que des tableaux. Quant au traitement cartographique des données, il a été possible grâce au logiciel Qgis 2.18.

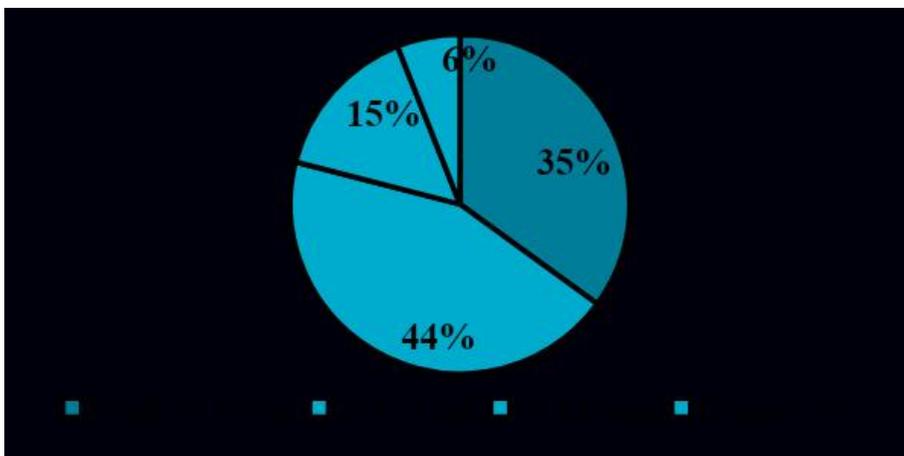
### 3. Résultats

#### 3.1. Des traits caractéristiques du secteur de la collecte et de la commercialisation du vivrier à Bouaflé

##### 3.1.1. Une activité aux mains des femmes d'expériences majoritairement ivoiriennes

Le commerce du vivrier est une activité dont la pratique n'est conditionnée par aucune règle. Les commerçantes peuvent à tout instant ne plus exercer cette activité. Toutefois les commerçantes des produits vivriers enregistrent un certain nombre d'années dans la pratique de ce commerce. Ces femmes expérimentées sont à 96,34% des ivoiriennes qu'on rencontre quotidiennement dans les contrées de Bouaflé à la recherche de produits vivriers. La figure 3 présente la répartition des années de pratique du commerce de vivrier dans la sous-préfecture de Bouaflé.

**Figure 3.** Répartition des années de pratique du commerce du vivrier dans la sous-préfecture de Bouaflé



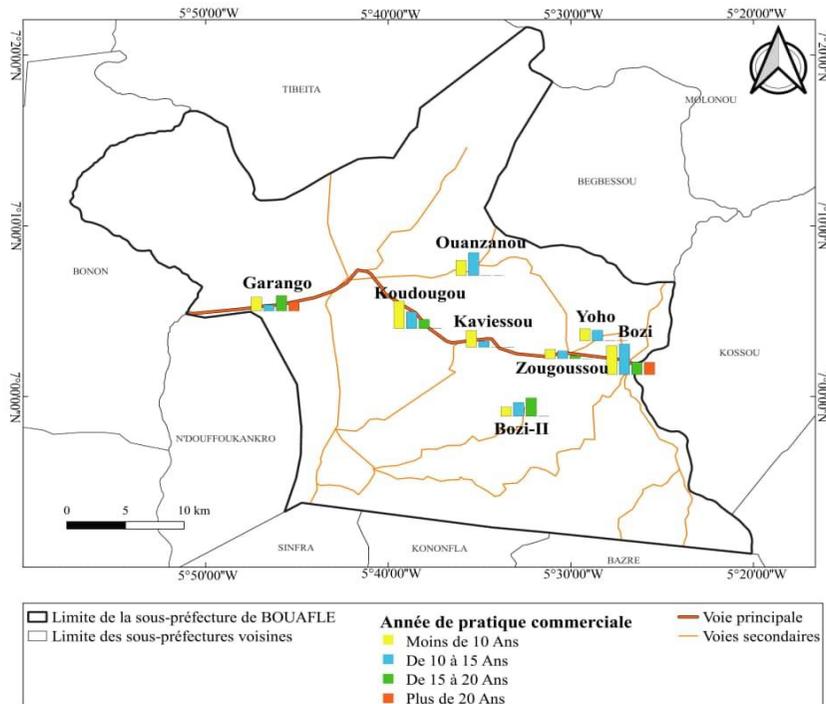
Source : Soumahoro Manlé, juin 2022

L'analyse de la figure 3 montre que les commerçantes du vivrier ayant entre 10 à 15 années de commerce sont les plus nombreuses. En effet, 44% des commerçantes ont entre 10 et 15 années de commerce, tandis que 35% des commerçantes ont moins de 10 ans d'activités. Les commerçantes qui ont entre 15 et 20 années de commerce et celles qui ont des années de commerce supérieur ou égal à 20 enregistrent des proportions respectives de 15% et 6%. La forte proportion des commerçantes de 10 à 15 années de commerce indique que cette activité est exercée par des femmes d'expérience. Cela s'explique par le caractère relativement très lucratif du commerce du vivrier à Bouaflé. Ainsi, les femmes s'y adonnent et y restent attachées pendant des années d'où une relative maîtrise du commerce des produits vivriers. Au fil des années, les commerçantes réduisent leurs charges tout en les confiantes soit à une sœur plus active et jeune ce qui justifie le faible taux de commerçantes exerçant cette

activité depuis plus de 15 ans. Ces années de pratiques du commerce du vivrier justifient l'importante reconversion qui y a eu lieu dans ce secteur d'activité. Les femmes rurales s'y sont reconverties par contraintes et du fait de la disponibilité des produits vivriers. Elles sont pour la plupart des commerçantes aguerries du fait des années de pratique.

La figure 4 présente la répartition spatiale des proportions des acteurs selon le nombre d'années de pratique du commerce de produits vivriers à Bouaflé.

**Figure 4.** Répartition spatiale des proportions des acteurs selon le nombre d'années de pratique du commerce vivrier à Bouaflé



Source : Enquête de terrain, Juin 2022

Réalisation : S. Manlé, Septembre 2022

Source : BNETD/CCT, 2011

Réalisation : Soumahoro Manlé, Septembre 2022

L'analyse de la figure 4 montre que les commerçantes ont majoritairement des années de pratique du commerce de vivrier comprise entre 10 et 15 ans. Au niveau des commerçantes dont 1<sup>er</sup> nombre d'années de métiers est moins de 10 ans, les villages de Bozi (35%), Kaviessou (73%), Koudougou (51%), Yoho (53%) et de Zougoussou (46%) enregistrent les fortes proportions comparativement aux villages de Bozi 2 (22%), et de Garango (14%) qui enregistrent les faibles proportions. Les commerçantes ayant entre 10 et 15 ans de pratique sont majoritaires dans les villages de Bozi (36%),

Ouanzanou (40%), Garango (62%) et Koudougou (51%) tandis que les villages de Kaviessou (36%) et Yoho (47%), présentent les faibles taux. Au niveau des commerçantes ayant entre 15 et 20 ans de métiers, seuls les villages de Bozi 2 (44%), Bozi (15%), Koudougou (17%), Zougoussou (15%) et Garango (15%) enregistrent des cas. L'absence de commerçantes n'ayant pas d'années de métiers comprises entre 15 et 20 ans s'explique par le fait de l'âge des commerçantes. En effet, les commerçantes qui cumulent plus de 10 années de commerce sont majoritairement des femmes dont l'âge est supérieur ou égal à 40 ans. Le commerce du vivrier demande beaucoup d'effort physique surtout lors de la collecte, raison pour laquelle certains villages n'ont pas de commerçantes dont les années de commerce sont comprises entre 15 et 20 ans. Cette situation s'observe aussi au niveau des commerçantes de plus de 20 années de commerce. Seulement les villages de Bozi et de Garango enregistrent respectivement 15% et 9% de commerçantes de ce type du fait de l'implication des femmes dans la commercialisation des produits vivriers.

### 3.1.2. Une diversité de produits vivriers collectés et commercialisés

Les migrations qui ont contribué au peuplement de la localité de Bouaflé ont favorisé une diversité au niveau des productions agricoles. En effet, du fait de la végétation et du sol favorables à la production agricole, le département de Bouaflé a accueilli d'importantes populations étrangères à la région, lesquelles n'ont pas hésité à mettre en valeur les vastes portions de terre acquises pour la culture des produits d'exportation et des produits vivriers. Ces produits sont très diversifiés comme le montre le tableau 3.

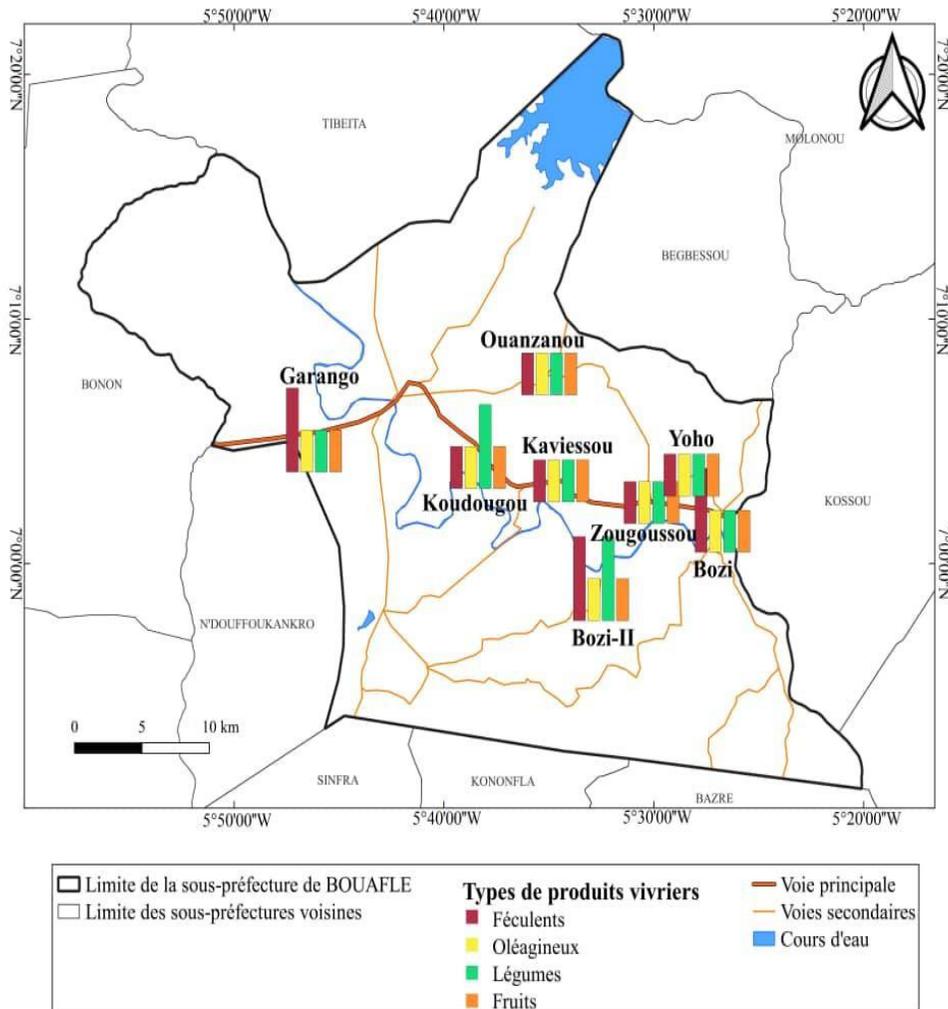
**Tableau 3.** Typologie des produits vivriers collectés dans la sous-préfecture de Bouaflé

Types de produits	Produits collectés
Les féculents	La banane plantain, l'igname, le manioc, la patate
Les oléagineux	Graine de palme, arachide
Les légumes	La tomate, le piment, l'aubergine
Les fruits	Orange, avocats

Source : Soumahoro Manlé, juin 2022

L'analyse du tableau 3 montre que divers types de produits vivriers sont collectés et commercialisés dans l'ensemble des villages investigués. Ce sont les féculents, les oléagineux, les légumes et les fruits. Les commerçantes de tous les villages enquêtés collectent tous les types de produits vivriers du fait de la disponibilité de ceux-ci sur l'ensemble du territoire. La diversité ethnique des populations de Bouaflé favorise une disponibilité de divers produits vivriers inégalement répartie. La figure 5 présente la répartition des différents produits vivriers dans la sous-préfecture de Bouaflé.

**Figure 5.** Répartition spatiale des principaux produits vivriers dans la sous-préfecture de Bouaflé



Source : *BNETD/CCT, 2011*

Réalisation : *Soumahoro Manlé, Septembre 2022*

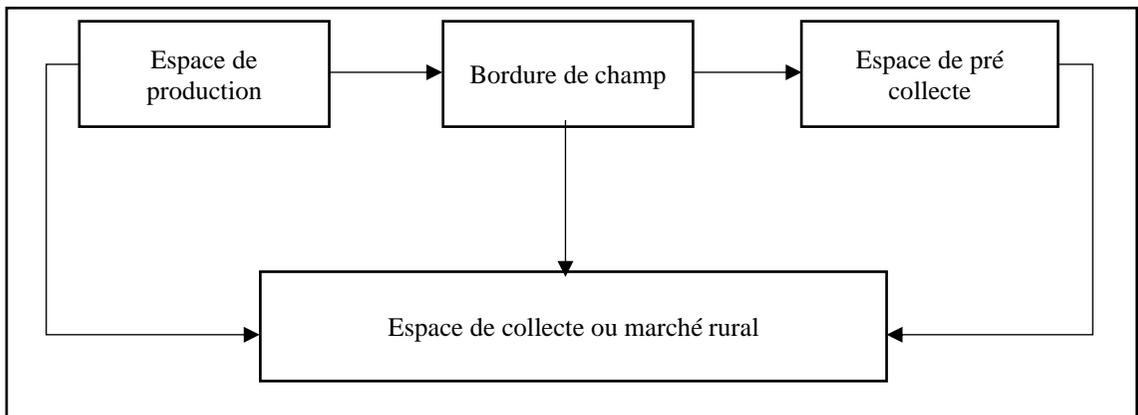
A travers l’observation de la figure 5, il apparait une disparité au niveau de la disponibilité des produits vivriers dans les différents villages enquêtés. Les villages de Bozi, Bozi 2 et Garango sont les villages qui présentent une forte disponibilité de féculents particulièrement la banane plantain. En effet, les paysans de ces villages associaient le bananier au cacao, mais suite au vieillissement des vergers, les bananiers évoluent désormais seules sur ces espaces d’où les fortes productions de banane. A Garango, un espace est spécialement dédié à la collecte et au stockage des bananes

plantains. Par ailleurs, la forte implication des femmes dans l'agriculture vivrière permet une disponibilité plus importante de légumes dans les villages de Koudougou et Bozi 2.

### 3.1.3. Une variété de circuits de collecte et de commercialisation des produits vivriers

Dans la quête des produits vivriers, divers trajets sont empruntés par les collecteurs pour la collecte des produits vivriers. La figure 6 présente le circuit de collecte des produits vivriers.

Figure 6. Circuit de collecte des produits vivriers



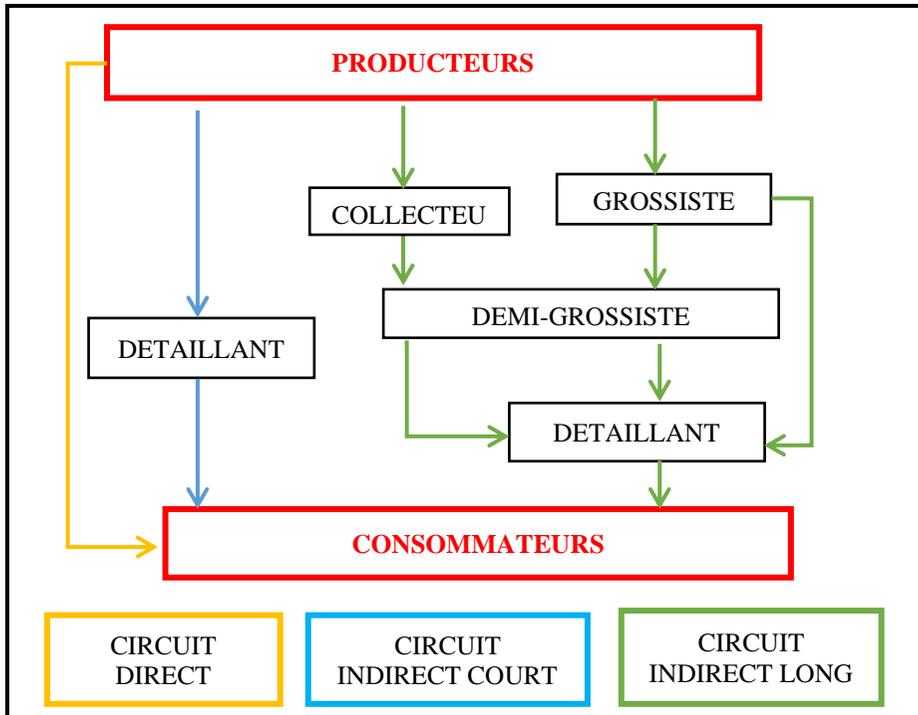
Source : Soumahoro Manlé, juin 2022

Le circuit de collecte des produits vivriers présente les espaces de production, les espaces bord champ, les espaces de pré-collecte et les espaces de collecte ou marchés ruraux. Pour la collecte des produits vivriers, les collecteurs se rendent soit sur les lieux de production des paysans avec leurs accords, en bordure des champs ou plantations, sur les espaces de pré-collecte, soit ils attendent les produits venant de l'arrière-pays sur les espaces de collecte ou marchés ruraux. Il faut souligner que les collecteurs préfèrent en majorité se rendre sur les espaces de production, au bord des champs ou sur les lieux de groupement des produits vivriers pour capter le plus de vivres. En effet, il y a de la concurrence au niveau de la collecte du fait de l'implication de plusieurs collecteurs. De plus, les prix des produits dans les espaces de collecte sont plus élevés comparativement aux autres lieux de collecte du fait de leur proximité aux populations paysannes.

En ce qui concerne la commercialisation des produits vivriers, elle est développée via des circuits informels et le choix du circuit est influencé par la distance des lieux de collecte. En effet, le circuit de commercialisation des produits vivriers est l'ensemble des chemins ou canaux parcourus par les produits vivriers du lieu de production ou d'approvisionnement au

consommateur. La figure 7 présente ces circuits de commercialisation des produits vivriers dans la sous-préfecture de Bouaflé.

**Figure 7.** Les circuits de commercialisation des produits vivriers dans la sous-préfecture de Bouaflé



Source : Soumahoro Manlé, juin 2022, inspiré de YAO Kouassi, 2020

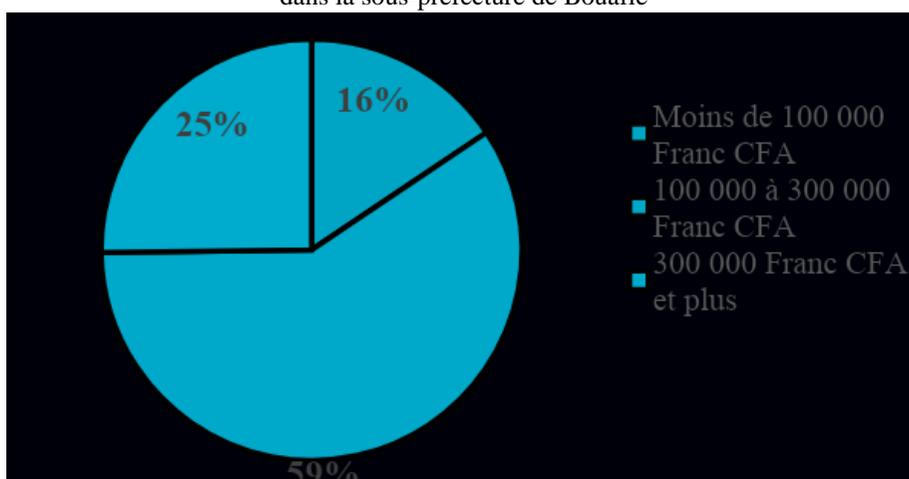
L'analyse de la figure 7 révèle trois circuits de commercialisation des produits vivriers dans la sous-préfecture de Bouaflé, le circuit direct, le circuit indirect court et le circuit indirect long. La distribution des produits vivriers est assurée par les collecteurs, les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants. Les circuits de commercialisation des produits vivriers sont généralement constitués par des réseaux informels sans règlement précis. Les différents acteurs de ce circuit se chargent d'assurer l'approvisionnement des marchés urbains et ruraux en produits vivriers. Alors, les flux commerciaux sont pratiquement tous orientés vers les villes comme Yamoussoukro, Bouaké, Abidjan.

### 3.2. De l'autonomisation des femmes par la collecte et la commercialisation du vivrier

#### 3.2.1. Le commerce du vivrier, une source d'amélioration du pouvoir socioéconomique des femmes à Bouaflé

Les commerçantes du vivrier de la sous-préfecture attestent que les revenus tirés du commerce du vivrier sont considérables. A travers les revenus obtenus de la vente, celles-ci arrivent à se prendre en charge et à répondre aux besoins de la famille, plus particulièrement ceux des enfants. La figure 8 montre la répartition des revenus moyens mensuels générés par le commerce du vivrier dans la sous-préfecture de Bouaflé.

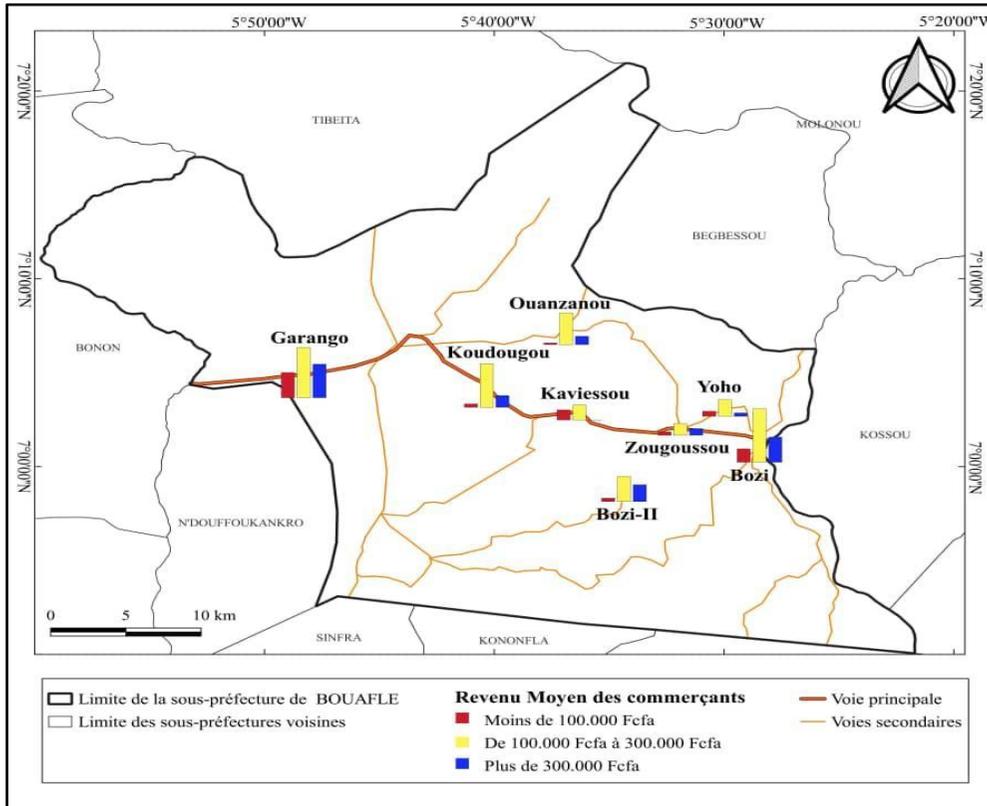
**Figure 8.** Répartition des revenus moyens mensuels générés par le commerce du vivrier dans la sous-préfecture de Bouaflé



Source : Soumahoro Manlé, juin 2022

Les résultats générés par la figure 8 montrent que 59% des commerçantes du vivrier ont un revenu moyen mensuel compris entre 100 000 Franc CFA et 300 000 Franc CFA contre 25% des commerçantes qui ont un revenu moyen supérieur ou égal à 300 000 Franc CFA et 16% des commerçantes qui ont un revenu moyen de moins de 100 000 Franc CFA. Ces revenus attestent du dynamisme de ces braves dames impliquées dans la distribution des produits vivriers. Ces revenus varient significativement en fonction des dépenses entreprises lors de la collecte des produits vivriers. Ainsi, celles qui auront investies plus de capital dans la collecte auront des revenus nettement supérieurs à celles qui auront investies moins. En outre, l'analyse spatiale des revenus moyens générés par le commerce du vivrier en fonction des différents villages investigués révèle des spécificités. La figure 9 montre la répartition spatiale des revenus générés par le commerce du vivrier dans la sous-préfecture de Bouaflé.

**Figure 9.** Répartition spatiale des revenus moyens mensuels générés par le commerce du vivrier dans la sous-préfecture de Bouaflé



Source : BNETD/CCT, 2011 Réalisation : Soumahoro Manlé, Septembre 2022

L'analyse par catégorie de revenu au niveau des différentes localités enquêtées révèle des disparités. Ainsi, au niveau de la catégorie des commerçantes ayant moins de 100 000 Franc CFA, les proportions moyennes s'observent dans les localités de Kaviessou avec 40% des commerçantes, Yoho avec 20%, Garango avec 23% puis Bozi et Zougoussou avec 15% des commerçantes. Les plus faibles proportions des commerçantes ayant moins de 100 000 Franc CFA s'observent dans les localités de Bozi 2 (7%), Koudougou (6%) et Ouanzanou (4%). Concernant les commerçantes au niveau de revenu compris entre 100 000 et 300 000 Franc CFA, les plus grandes proportions s'observent dans les localités de Ouanzanou (76%), Koudougou (74%), Yoho (67%) et Kaviessou (60%) tandis que les faibles proportions s'observent à Bozi (58%), Bozi 2 (56%), Zougoussou (54%) et Garango (46%). Les proportions des revenus les plus élevés des commerçantes ayant plus de 300 000 Franc CFA s'observent à Bozi 2 (37%), Garango et Zougoussou avec 31% comparativement aux localités de Bozi (27%), Koudougou (20%) et Yoho (13%) qui enregistrent les proportions les moins élevés. Cependant dans

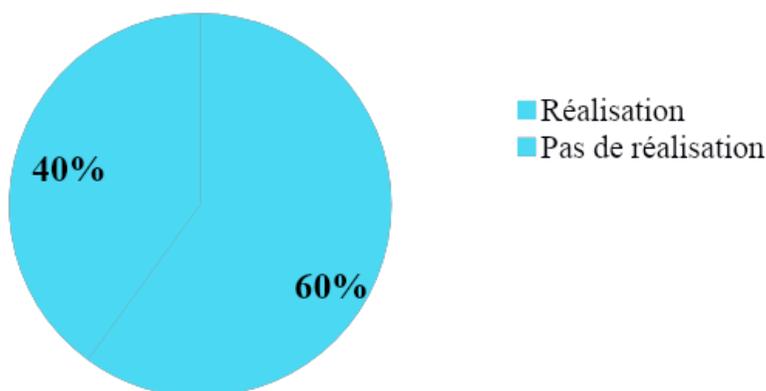
le village de Kaviessou il ne s'observe aucune proportion de commerçante ayant des revenus de plus de 300 000 Franc CFA.

Force est de constater que les commerçantes du vivrier ayant un revenu compris entre 100 000 et 300 000 Franc CFA sont majoritaires. Les revenus de la commercialisation des produits vivriers sont très considérables au vu des proportions de revenus observés. En réalité les bénéfices sont fonction des revenus investis lors de la collecte des produits. Les catégories de revenus observés témoignent de l'implication des femmes dans cette activité et témoigne du caractère lucratif de cette activité. Les femmes peuvent désormais au vu de ces revenus participer aux charges familiales et sont associées aux prises de décisions communautaires.

### 3.2.2. Les revenus du commerce du vivrier, un moyen de réalisation de projets personnels

Les revenus obtenus dans le commerce du vivrier servent pour bon nombre de commerçantes à la réalisation d'importants projets nourris par celles-ci. La figure 10 présente les proportions de femmes ayant réalisé ou non des projets personnels avec les ressources tirées de la vente du vivrier à Bouaflé.

**Figure 10.** Proportion des commerçantes ayant réalisé des projets avec les ressources tirées de la vente du vivrier à Bouaflé

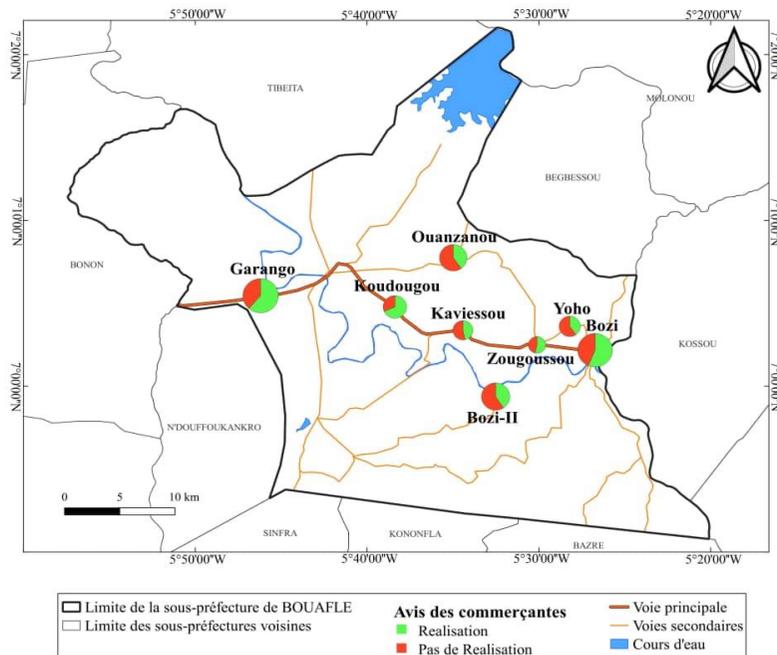


Source : Soumahoro Manlé, juin 2022

L'analyse de la figure 10 révèle que 60% des commerçantes ont réussi à réaliser avec les revenus du commerce du vivrier par contre 40% des commerçantes affirment ne pas avoir réalisé avec les revenus du commerce. Force est de constater que la proportion des commerçantes ayant réalisé avec les revenus de cette activité est plus élevée que celle des femmes qui n'enregistrent pas de réalisation. Les réalisations concernent le secteur de l'immobilier et l'acquisition de biens matériels. Au niveau de l'immobilier, il

s'agit de la construction de maisons. Aussi, plusieurs d'entre elles disposent de magasins de pagne et d'accessoires féminins, de coiffure, de vêtements d'enfants, de vente de boissons et d'articles divers. D'autres par contre, se sont investies dans l'achat d'engin de déplacement ou de transport de tout genre dont les motos et les tricycles. En effet, ces engins leur facilitent le déplacement lors de la collecte ou de la distribution des produits vivriers. Par ailleurs, les femmes qui n'enregistrent pas de réalisation affirment orienter leurs revenus aux besoins familiaux, car ne bénéficiant pas pour la plupart d'entre elles du soutien effectif de leurs hommes. La figure 11 présente la répartition spatiale des proportions des femmes commerçantes ayant réalisé ou non des projets avec les ressources tirées de la vente du vivrier à Bouaflé.

**Figure 11.** Répartition spatiale des proportions des commerçantes ayant réalisé des projets avec les ressources tirées de la vente du vivrier à Bouaflé



Source : BNETD/CCT, 2011

Réalisation : Soumahoro Manlé, Septembre 2022

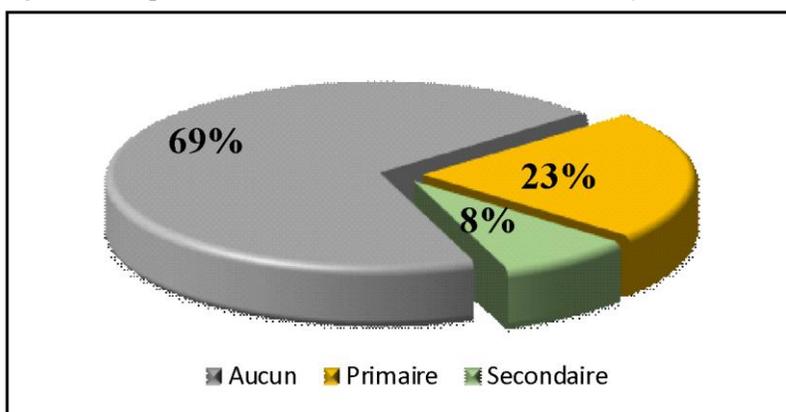
L'observation de la figure 11 démontre qu'il existe une disparité au niveau des avis de réalisation à travers les revenus du commerce du vivrier. Sur l'ensemble des villages enquêtés, les commerçantes ayant obtenues des biens avec les revenus du commerce du vivrier sont majoritaires avec un taux de 60% contre 40% de commerçantes n'ayant pas fait de réalisation. Cela s'explique par le fait que certaines commerçantes utilisent leurs revenus pour

répondre plus ou moins aux besoins vitaux de la famille, ce qui limite leurs champs d'investissement. Par contre celles qui réalisent reçoivent le soutien de leurs maris au niveau des dépenses familiales ce qui leur permet d'investir soit dans l'immobilier, soit dans un petit commerce de coiffure, de vêtements ou dans la restauration. Toutefois, c'est une activité qui permet à ces femmes rurales de s'affirmer socialement et financièrement.

### 3.2.3 La collecte des produits vivriers, un moyen d'alphabétisation des commerçantes du vivrier

La collecte des produits vivriers s'effectue en général dans les zones rurales (villages et campements). Les femmes qui exercent cette activité étaient à l'origine à plus de 95% analphabètes. Cependant, avec la collecte et la commercialisation, ce taux a considérablement diminué pour atteindre 69% tel que l'enquête l'a constaté. La figure 12 présente d'ailleurs le niveau d'alphabétisation des femmes commerçantes de vivrier à partir de leur niveau d'instruction à Bouaflé.

Figure 12. Répartition du niveau d'instruction des commerçantes du vivrier



Source : Soumahoro Manlé, juin 2022

Il ressort de l'analyse de la figure 12 que 69% de l'ensemble des commerçantes du vivrier des villages enquêtés demeurent toujours analphabètes (celles qui sont illettrées, non scolarisées) et 31% savent désormais lire et écrire avec un niveau relativement élevé. Parmi ces 31%, 23% ont le niveau primaire et 8% ont le niveau secondaire. Bien que le taux d'analphabètes soit encore élevé, force est de constater que la commercialisation du vivrier a permis aux femmes de s'inscrire dans des programmes d'alphabétisation pour améliorer leur connaissance et acquérir des rudiments pour mieux développer leurs activités économiques.

#### 4. Discussion

L'enquête sur l'autonomisation des femmes à travers la commercialisation du vivrier, a montré que les femmes qui sillonnent les contrées de la sous-préfecture de Bouaflé pour collecter puis vendre par la suite les produits collectés sont dans l'ensemble très expérimentées et majoritairement ivoiriennes. Cette activité qui est organisée à travers une diversité de circuits de collecte et de vente confère aux femmes des revenus substantiels et contribue à améliorer leur pouvoir économique. Elle leur permet également de réaliser des projets personnels et de s'inscrire dans des programmes d'alphabétisation profitables à leur bien-être social et économique.

Ces résultats corroborent ceux de Brou-Moustapha (2018, p.51) qui, à propos de l'expérience et du savoir-faire des femmes dans le commerce du vivrier, relève selon des témoignages que la présence des marchés Gouro dans quelques villes de l'Ouest de la Côte d'Ivoire et à Abidjan, est le prolongement des aptitudes commerciales issues du passé précolonial du peuple Gouro. De même, sur les circuits de commercialisation, l'analyse de la présente étude a abouti aux mêmes résultats que ceux de Yao (2020) qui révèlent trois circuits de commercialisation des produits vivriers à Bonon que sont le circuit direct, le circuit indirect court et le circuit indirect long.

Dans la même logique que la présente étude sur les effets économiques et sociaux de la collecte et de la commercialisation du vivrier, (Ouattara, 2020, p.441, 442) atteste que le commerce du vivrier est un business qui permet aux femmes du marché gouro d'Adjamé de se prendre en charge de scolariser leurs enfants. Cette auteure va même plus loin lorsqu'elle affirme que la Côte d'Ivoire doit sa sécurité alimentaire au dynamisme des femmes Gouro (spécialisées dans le vivrier) qui offrent à la nation toute entière, malgré les nombreux obstacles qui se dressent devant elles, la sève nourricière qui lui permet d'assurer son autosuffisance alimentaire (Ouattara, *op.cit.*, p.441). D'ailleurs, s'intéressant aux effets de la production vivrière à une échelle plus réduite, Kouassi (2019, p.334) affirmait dans son étude que la forte production vivrière fait de Bouaflé l'un des greniers de Yamoussoukro (capitale politique) et d'Abidjan (capitale économique).

Les résultats de la présente étude diffèrent quelques peu de ceux de Sery (2012, p.172) qui voit en l'entrepreneuriat féminin, tout court, l'alternative à l'autonomisation et à la pauvreté féminine par le biais de la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR). Tout comme Sery et Fofana (2022, p.163) élargi le champ des vecteurs qui sont susceptibles d'induire l'autonomisation des femmes. A cet effet, il relève que l'inclusion financière apparaît aujourd'hui comme une condition sine qua non de l'autonomisation économique et sociale de la femme par son accès aux

ressources productives et surtout par l'usage et le contrôle durables de celles-ci.

## Conclusion

Le commerce du vivrier est une activité génératrice de revenus qui permet aux femmes des espaces ruraux de Bouaflé de s'épanouir au niveau social et économique. Les revenus générés par cette activité sont d'une importance capitale dans l'ensemble et favorisent des investissements sociaux et immobiliers. Outre ces investissements, les revenus tirés du commerce du vivrier permettent aux femmes de s'inscrire dans des programmes d'alphabétisation pour savoir lire et écrire puis acquérir des rudiments permettant de développer leur commerce.

Enfin, c'est une activité qui apparaît comme une réelle alternative d'autonomisation sociale et économique pour les femmes dans les milieux ruraux de la sous-préfecture de Bouaflé. Cela au regard du contexte socio-économique relativement précaire des campagnes de Bouaflé et surtout des nombreux apports dudit commerce. Ces derniers devraient orienter les politiques vers une organisation structurelle du commerce du vivrier à Bouaflé pour une autonomisation durable des femmes.

**Conflit d'intérêts :** L'auteur n'a fait état d'aucun conflit d'intérêts.

**Disponibilité des données :** Toutes les données sont incluses dans le contenu de l'article.

**Déclaration de financement :** L'auteur n'a obtenu aucun financement pour cette recherche.

## References:

1. Anader (2018), « Etude sur les filières et chaînes de valeur prometteuses dans les régions du Gbêkê, Poro, Tonkpi et du district d'Abidjan » in *Projet FEMMES EN ENTREPRISE*, Rapport Final, pp.6-70.
2. Bureau International du Travail (2019), *Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale*, Rapport d'étude, 14p.
3. Bongiwe, N., et Susan, K. (2015), « Les femmes et l'agriculture, le potentiel inexploité dans la vague de transformation » in *Groupe Banque Africaine de Développement*, 22p.
4. Brou-Moustapha, J. E. (2018), « Les Gouros et le vivrier en Côte d'Ivoire (1893-2011) », CELHTO (Niamey), pp.49-68.
5. Fofana, V. (2022), « Inclusion financière et autonomisation des femmes en Côte d'Ivoire : état des lieux à partir d'une étude de cas des

- femmes des villes de Bouaké, Yamoussoukro et Issia » in *Akofena* n°006, Vol.1, pp.163-180.
6. Kouassi, Y. F. (2019), « Habitat rural et couverture sanitaire dans la sous-préfecture de Bouaflé (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) : conséquences pour l'accessibilité aux soins » in *RIGES*, n°6, pp.326-346.
  7. Ouattara, M. M. P.-L. (2020), « L'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes commerçantes en Côte d'Ivoire : une approche historique », Actes de la deuxième conférence internationale sur la Francophonie économique, Université Mohammed V, Rabat, pp.435-447.
  8. Sery, A. (2012), *Le micro crédit : l'empowerment des femmes ivoiriennes*, thèse de doctorat, Sociologie, Université Paul Valéry - Montpellier III, Montpellier, 379p.
  9. Yao, K. E. (2020), « L'impact de la commercialisation des produits vivriers sur le développement de la ville de Bonon » in *revue de Géographie de l'Université Jean Lorougnon Guédé*, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, (ressource en ligne) disponible sur <https://www.revuegeo-univdaloa.net/fr/publication/limpact-de-la-commercialisation-des-produits-vivriers-sur-le-developpement-de-la-ville> (consulté le 22/08/2023).
  10. Youl, F., Kouamé, A. L.-M., Kouakou, A. L. et Toh, A. (2017), « Socio-anthropologie du processus d'autonomisation des femmes rurales ivoiriennes à travers les activités génératrices de revenus » in *European Scientific Journal*, vol. 13, n°32, pp.303-322.